



CONTRIBUTION DU SUD-GRESIVAUDAN AU SCOT DE LA REGION URBAINE GRENOBLOISE



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE **VINAY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
BOURNE À L'ISÈRE

Les trois intercommunalités constituant le Pays du Sud-Grésivaudan ont intégré officiellement le territoire de la Région Urbaine Grenobloise le 2 mars 2007. Ce rattachement était l'aboutissement de réflexions initiées, d'une part, par l'entrée en vigueur de la loi SRU modifiant substantiellement les conditions de gestion et de maîtrise de l'aménagement de l'espace, et, d'autre part, du fait de la nécessité de doter le Sud-Grésivaudan d'un outil de planification partagé à l'échelle de son territoire en complément des procédures et moyens déjà mobilisés pour son développement (Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes notamment).

Le choix du rattachement à la Région urbaine grenobloise a été arbitrée au détriment de la possibilité d'élaborer un SCOT autonome du Pays du Sud-Grésivaudan. La logique d'ajuster les stratégies territoriales de développement avec celle du pôle le plus influent a été mise en avant comme pouvant permettre tout à la fois la maîtrise des enjeux locaux par les secteurs et le bénéfice d'une échelle suffisante pour aborder des questions majeures (déplacements, habitat, équilibre économique, etc.)

Aussi, pour nous élus et forces vives du Sud-Grésivaudan le SCOT doit être la traduction d'une véritable stratégie de développement partagée et portée par les secteurs qui constituent cette grande Région du sud de l'Isère qu'est aujourd'hui la Région urbaine grenobloise. Le SCOT ne saurait ainsi se réduire à une application descendante des dispositions de la loi SRU : il doit les mettre au service d'un projet de territoire à construire ensemble.

Nos objectifs dans cette participation active à la démarche SCOT :

- 1. Contribuer à une démarche commune garantissant une politique cohérente d'aménagement qui dépasse l'addition de politiques foncières locales et permettant un développement coordonné pour les années à venir**
- 2. Faire reconnaître et partager le positionnement et la fonction stratégiques du Sud-Grésivaudan au sein du SCOT, de par sa connexion avec l'agglomération romano-valentinoise et le département de la Drôme. Valoriser le positionnement du bassin de Saint-Marcellin dans la hiérarchie des pôles de la région urbaine afin de jouer pleinement une fonction de relais entre deux dynamiques urbaines et métropolitaines**
- 3. Nous approprier le projet, nous y reconnaître afin de le porter localement pour les 15 - 20 années à venir**
- 4. Enrichir le projet à l'échelle de la grande Région urbaine des valeurs propres à notre territoire**

1. Notre démarche de « Pays » en vue d'une contribution du Sud-Grésivaudan discutée et partagée

2. Une adhésion aux enjeux prioritaires du SCOT adaptés à notre projet de territoire

- 1. L'économie d'énergie par l'équilibre des territoires et l'autonomie des secteurs limitant les déplacements**
- 2. L'économie d'espaces par la préservation des terres agricoles, naturelles et environnementales soumises à la pression du développement urbain**
- 3. L'égalité des conditions de vie par l'attractivité des centres urbains et leur accessibilité renforcée pour tous**
- 4. L'enjeu régional de rayonnement et de dynamisme de ce territoire du sud de l'Isère**

3. Pour un SCoT approprié et porté par les élus comme garantie d'un projet efficace et vivant

- 1. Nos conditions de gouvernance**
- 2. Nos conditions de démarche de projet**
- 3. Nos conditions de stratégie de communication**
- 4. Nos conditions de principes de mise en œuvre**

4. Déclaration commune

Notre démarche de « Pays » en vue d'une contribution du Sud-Grésivaudan discutée et partagée

Une mission d'accompagnement à l'échelle du Pays du Sud-Grésivaudan

Le Pays du Sud-Grésivaudan a initié une démarche de « projet de territoire » dont l'objectif est de fédérer élus et acteurs de la société civile (CLD, associations) autour de décisions communes qui dessineront l'avenir du Sud-Grésivaudan en termes de développement (futur CDDRA) et en termes d'aménagement du territoire (contribution au SCOT). Une équipe d'urbanistes a été mandatée pour accompagner le Pays dans cette mission qui a démarré en mars et doit être finalisée pour septembre 2010, ce qui correspond au calendrier des contributions attendues par l'EPSCOT. Cette démarche de Pays se structure autour de plusieurs instances qui alternent temps de débats, prises de position en commun et temps de choix et de validation. A l'heure de cette contribution écrite, se terminent les deuxièmes séances de travail en groupes, elles auront réuni une centaine d'acteurs en mai, puis en juin. L'intérêt et l'implication des élus dans ce « projet de territoire » sont largement confirmés. Cette contribution s'appuie donc sur une dynamique de Pays et une forte participation qui la rend légitime.

Des débats au sein des conseils communautaires

Parallèlement à cette démarche de Pays, l'EPSCOT a poursuivi les présentations du projet SCOT auprès des trois communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, de Vinay et de la Bourne à l'Isère. Des conseils communautaires ont été consacrés à des séances de débats autour des déclinaisons territoriales du SCOT en termes d'orientations et de premiers principes de mise en œuvre. C'est dans ce cadre que les élus des communautés de communes ont fait le lien entre les objectifs d'aménagement de leur intercommunalité, le « projet de territoire du Sud-Grésivaudan » et la stratégie proposée par le SCOT. Ces échanges ont permis, là encore, la formalisation de contributions locales nourrissant l'ensemble.

Des apports formalisés à différents niveaux

Si cette contribution se veut avant tout claire et synthétique, si sa formalisation tend à mettre en avant la stratégie d'actions à l'échelle du Sud-Grésivaudan, elle est adossée à une participation extrêmement active à tous les niveaux de décisions politiques : communes, communautés de communes et Pays. Ce document se réfère donc à des apports formalisés qui garantissent « une traçabilité politique » de son contenu et permettent de faire des liens entre les niveaux de décisions et d'actions du Pays du Sud-Grésivaudan.

Une réactivité est mise en place pour s'inscrire dans le calendrier du SCOT

Si le Pays du Sud-Grésivaudan a mis du temps à mettre en place une dynamique locale autour des questions posées par la démarche SCOT de la région urbaine grenobloise, il est aujourd'hui en « ordre de marche ». Il s'est organisé non seulement pour être réactif dans la dynamique du grand bassin de vie du sud du sillon alpin mais aussi pour être moteur dans l'évolution attendue de la démarche SCOT. La force, les atouts, les enjeux mais aussi les habitants de ce territoire du Sud-Grésivaudan inscrits dans une géographie et une histoire, participent à faire de la région urbaine grenobloise un territoire divers et riche de ses différences. Une condition de la réussite du SCOT réside dans sa capacité à représenter l'ensemble des spécificités territoriales qui le composent, ceci dans ses orientations et dans son projet de planification.

Une adhésion aux enjeux prioritaires du SCOT adaptés à notre territoire

1. L'économie d'énergie par l'équilibre des territoires et l'autonomie des secteurs limitant les déplacements

Nous adhérons à l'enjeu national d'économie d'énergie et comprenons sa déclinaison dans le projet de SCOT qui se traduit par une politique d'aménagement visant un équilibre entre les différents « territoires » de la région grenobloise afin d'accroître leur autonomie, réduisant ainsi les besoins de déplacement entre secteurs. Mais **l'appellation du SCOT « région urbaine grenobloise » et certaines illustrations sous formes de schémas spatialisés dans le document de mise en débat expriment une vision trop centrée sur la dynamique grenobloise.** Ces expressions effacent une partie de l'identité des secteurs et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la dynamique globale du territoire. Or cette appropriation constitue, pour nous élus du Sud-Grésivaudan, une des conditions de la réussite du SCOT.

- **Nous demandons un SCOT qui renforce dans le Sud-Grésivaudan le potentiel d'emplois locaux, et assure une politique de répartition des équipements, des services et des offres commerciales correspondant le plus précisément possible à nos besoins et au niveau de services d'une ville-centre**

- **Nous demandons que l'agglomération de Saint-Marcellin qui fonctionne comme une ville-centre soit inscrite comme telle dans le SCOT. Nous demandons également que l'attractivité, le dynamisme et le développement actuel et potentiel du bassin de vie de Saint-Marcellin soient considérés dans le SCOT comme un levier déterminant de l'autonomie du secteur et de l'équilibre de la Région urbaine et du département de l'Isère**

- **Nous demandons une politique de renforcement et de qualification des équipements et des services publics sur notre territoire, notamment en matière de formation supérieure, de services hospitaliers et sociaux**

Une adhésion aux enjeux prioritaires du SCOT adaptés à notre territoire

2. L'économie d'espaces par la préservation des terres agricoles, naturelles et environnementales soumises à la pression du développement urbain

Nous adhérons à l'enjeu national d'économie d'espaces et comprenons sa déclinaison dans le projet de SCOT qui se traduit par une politique de valorisation du foncier entraînant une limitation des extensions urbaines, une protection des espaces à valeur environnementale et une valorisation des terres agricoles. Le SCOT accompagne en cela ce qui fait une force du Sud-Grésivaudan, le bon équilibre entre milieux naturel et urbain assurant un cadre et une qualité de vie reconnus et à défendre.

- **Nous demandons que soient considérés différemment les sites naturels à valeur environnementale et les espaces agricoles. Ces derniers sont le support de l'activité des entreprises agricoles qui doivent être soutenues dans leur dynamisme au-delà de la stricte préservation de leur foncier**
- **Nous demandons que le SCOT permette de limiter la spéculation foncière. C'est à cette condition que les objectifs de préservation des terres agricoles et d'accessibilité de tous au logement qu'il affirme avec force pourront être atteints**
- **Nous demandons que le SCOT prenne mieux en compte les enjeux d'aménagement et de développement touristique tant en termes de potentialités économiques prépondérantes pour un secteur comme le nôtre qu'en termes d'équilibre à trouver avec la préservation du cadre de vie**

Une adhésion aux enjeux prioritaires du SCOT adaptés à notre territoire

3. L'égalité des conditions de vie par l'attractivité des centres urbains et leur accessibilité renforcée pour tous

Nous adhérons à l'enjeu national d'égalité des conditions de vie et comprenons sa déclinaison dans le projet de SCOT qui se traduit par des politiques visant à réduire les inégalités sociales, ce qui en termes d'aménagement du territoire suppose de réduire les inégalités d'accès aux emplois et services urbains et impose d'offrir aux différentes catégories de population une possibilité de logements adaptés et bien répartis sur le territoire.

- **Nous demandons que soit reconnue la centralité forte de Saint-Marcellin, au cœur du dynamisme de ce bassin de vie de la région grenobloise, pour la renforcer encore dans les 15 - 20 ans et garantir ici l'égalité d'accès aux emplois et aux services de la ville**
- **Nous demandons que cette politique de confortement des pôles urbains permette également un développement facilité pour le bassin de Vinay et celui de Pont-en-Royans car c'est dans des pôles urbains rayonnants et dynamiques que les populations les moins mobiles pourront accéder à des logements adaptés, aux emplois et aux services**
- **Nous demandons que le SCOT, face aux politiques nationales de polarisation des services publics (bureaux de poste, services de santé, antennes sociales...), affirme et contribue à organiser un renforcement des centres urbains dans les secteurs et une répartition des services publics conformes avec l'objectif d'égalité des conditions de vie inscrit dans la loi SRU**

Une adhésion aux enjeux prioritaires du SCOT adaptés à notre territoire

4. L'ambition régionale de rayonnement et de dynamisme de ce grand territoire du sud de l'Isère

A ces trois enjeux nationaux de préservation des ressources naturelles et humaines s'adjoint une ambition d'aménagement qui permet d'assurer le rayonnement et le dynamisme de ce grand territoire du sud de l'Isère,

Nous adhérons à cet enjeu dès lors qu'il permet à chacun des secteurs du SCOT de trouver sa place dans le rayonnement et l'attractivité de la Région urbaine grenobloise.

Pour y parvenir, il faut que le SCOT :

- **s'appuie dans son ambition de rayonnement régional et international sur la complémentarité de ses secteurs dans leurs atouts propres**
- **révèle et exploite le potentiel de chacun de ses secteurs**
- **reconnaisse et valorise l'apport de tous les territoires, urbains ou ruraux : la force du tout viendra de la force des parties**

Dans cet esprit :

- **Nous demandons que le SCOT reconnaisse le rôle et la place qu'occupe le Sud-Grésivaudan, de par ses spécificités, dans le rayonnement présent et à venir de la Région urbaine grenobloise et qu'il les traduise dans son projet d'aménagement**
- **Nous demandons que le SCOT reconnaisse et conforte la position particulière qu'occupe le Sud-Grésivaudan dans la dynamique inter-régionale du Sillon Alpin de par son positionnement stratégique, force de connexion avec l'agglomération romano-valentinoise et la vallée du Rhône**
- **Nous demandons que soit valorisé dans cet objectif le positionnement du bassin de Saint-Marcellin dans la hiérarchie des pôles de la région urbaine afin de jouer pleinement une fonction de relais entre deux dynamiques urbaines et métropolitaines**

Pour un SCOT approprié et porté par les élus comme garantie d'un projet efficace et vivant

1. Nos conditions en termes de gouvernance :

Pour nous, élus du Sud-Grésivaudan, la condition primordiale d'une mise en œuvre efficiente et pérenne du SCOT réside dans notre appropriation du projet et donc dans notre participation active à l'élaboration de ses principes. C'est à nous qu'il appartiendra, sur nos territoires à l'échelle communale et intercommunale, de décliner les orientations du SCOT en politique d'aménagement, de diffuser ses principes vers les citoyens et d'en rendre compte devant eux. Dans l'objectif de notre participation nous demandons une évolution de la démarche SCOT tant en termes de gouvernance, que de démarche d'élaboration, de stratégie de communication et de principes de mise en œuvre. *Afin d'assurer une mise en œuvre du SCOT qui s'appuie sur nous, élus des territoires, dans les principes de répartition des compétences de la décentralisation, nous demandons :*

1. Un SCOT qui soit le nôtre, qui nous ressemble et qui nous rassemble afin de le porter sur nos territoires auprès de nos administrés
2. Un SCOT qui s'appuie sur notre structuration intercommunale et la renforce dans la démarche d'élaboration et dans son processus de mise en œuvre
3. Un SCOT qui accompagne la réforme des collectivités territoriales donc qui n'efface pas l'organisation politique des intercommunalités. Un SCOT qui n'efface pas l'autonomie des secteurs par un processus de mise en œuvre centralisé s'appliquant directement d'un niveau région urbaine sur les politiques communales

2. Nos conditions en termes de démarche d'élaboration :

Afin d'assurer une démarche d'élaboration du projet SCOT qui s'appuie sur la richesse des spécificités de chacun des secteurs et qui associe les élus de ces territoires à la définition du projet nous demandons :

1. Un SCOT qui reconnaît les forces, les potentiels, les particularités des différents secteurs au-delà de l'influence grenobloise et qui en enrichit son projet
2. Un SCOT qui reconnaît sa propre évolution dans un périmètre qui tend à encadrer des territoires dont l'appartenance Région urbaine grenobloise est insuffisante pour les définir, un SCOT qui se pense plus largement « Sud de l'Isère »
3. Un SCOT qui reconnaît les doubles influences, voire les multiples, qui participent au développement de certains secteurs et par là-même enrichissent la région urbaine grenobloise
4. Un SCOT qui trouve un équilibre entre des politiques urbaines de maîtrise du développement et des enjeux ruraux de recherche d'un dynamisme

Pour un SCOT approprié et porté par les élus comme garantie d'un projet efficace et vivant

3. Nos conditions en termes de stratégie de communication

Afin de nous sentir partie prenante dans la démarche, la stratégie de communication du SCOT doit plus clairement s'adresser à nous, élus et futurs porteurs de ce projet d'aménagement. Dans cet objectif, nous demandons :

1. **Des documents de communication plus politiques et moins techniques :**
Aujourd'hui ils sont essentiellement axés sur des éléments de diagnostic et sur les contraintes qui s'imposent au territoire de la RUG. Celles-ci **ne suffisent pas à constituer le projet politique commun** qui doit sous-tendre le SCOT or c'est bien ce projet qui doit être construit et approprié tant par les élus que par les citoyens
2. **Des documents plus synthétiques pensés comme des supports de débats locaux :**
Les documents sont nombreux et denses, il est difficile d'en extraire l'essentiel ce qui nuit à l'appropriation locale et peut faire dévier les débats sur des problématiques de reconnaissance d'identités locales. **Un effort de hiérarchie, de lisibilité et de simplicité des documents nous permettrait d'en faire de véritables supports de débats à tous les niveaux institutionnels**

En résumé, nous attendons une stratégie de communication du SCOT qui sert l'appropriation locale en donnant des arguments qui associent les constats techniques à des arguments politiques adaptés aux enjeux des secteurs.

4. Nos conditions en termes de principes de mise en œuvre :

Afin de garantir une mise en œuvre du SCOT démocratique et dynamique, nous attendons une démarche et des principes de mise en œuvre du SCOT se présentant comme un cadre de référence et de négociation. Dans cet objectif, nous demandons :

1. **Une démarche SCOT qui organise le dialogue entre les niveaux de décision en urbanisme et aménagement du territoire et valorise la négociation**
2. **Un document qui soit un cadre de référence posant des règles communes pour tous les territoires mais présentant des « marges de manœuvre » permettant d'adapter sa mise en œuvre aux réalités locales et aux évolutions sociétales sur 20 ans avec :**
 - Des objectifs quantitatifs présentés dans une « fourchette »
 - Des limites d'urbanisation présentant plusieurs valeurs de réglementation
 - Un phasage de programmation souple
3. **Un SCOT qui soit à la fois plus souple et plus réaliste grâce à une appropriation par les élus de chacun des secteurs des objectifs de maîtrise et de répartition des activités sur le territoire**
4. **Une mise en œuvre du SCOT qui renforce l'autonomie des secteurs en s'appuyant sur une ingénierie locale chargée de la compatibilité entre SCOT et PLU**

Déclaration commune :

Dans l'objectif d'une pleine adhésion au SCOT de notre territoire, d'un portage et d'un suivi du SCOT dans l'avenir, les élus et les forces vives du Sud-Grésivaudan demandent unanimement que le SCOT :

- Exprime un projet politique partagé, construit collectivement sur la base des forces, des potentiels et des complémentarités de chaque territoire au sein de la RUG
- Reconnaisse le rôle primordial de l'intercommunalité et des secteurs à toutes les étapes du SCOT, de son élaboration à sa mise en œuvre et à son suivi
- Soit construit comme un cadre de référence fixant des objectifs à atteindre et non des quotas pour une mise en œuvre à la fois adaptée, concertée et appropriée par les élus à l'échelle de chaque secteur et compréhensible pour les citoyens.

Dans l'objectif que notre territoire contribue pleinement au projet de la RUG, les élus et les forces vives du Sud-Grésivaudan demandent unanimement que le SCOT :

- Trouve un équilibre entre la maîtrise du développement des territoires sous fortes pressions urbaines et les enjeux de recherche de développement pour nos territoires plus ruraux
- Reconnaisse le territoire du Sud-Grésivaudan comme un territoire « force de connexion » entre Grenoble et Valence
- Repère Saint-Marcellin comme une Ville Centre dans la hiérarchie des pôles de la Région urbaine, afin qu'elle joue à l'avenir pleinement une fonction de relais entre les deux dynamiques urbaines et métropolitaines de Grenoble et Valence
- Considère l'agriculture comme une activité économique à part entière, essentielle à l'équilibre de notre territoire et source d'innovations à venir. Le SCOT doit considérer tous les espaces agricoles comme des espaces de production et non comme des espaces à protéger et à préserver au même titre que les espaces naturels.

Signatures :

A Saint-Marcellin, le 5 juillet 2010

Albert BUISSON

Président de la Communauté de Communes de Vinay

Robert PINET

Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin

Yves PILLET

Président de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère

Jean-Michel REVOL

Président du Syndicat Mixte « Pays du Sud-Grésivaudan »

Jean-Louis MARTIN

Président du Conseil Local de Développement du Pays du Sud-Grésivaudan